

Pourquoi ne pas profiter de la remontée des taux d'intérêt pour faire fructifier vos placements

LUC BORGIA
Actuaire, conseiller agréé en avantages sociaux et planificateur financier – Gestion Vigie

Collaboration spéciale

La remontée des taux d'intérêt offre de nombreuses opportunités de placements.

En explorant toutes les possibilités qui s'offrent à eux, mais surtout en intégrant la **fiscalité des placements** à leur politique d'investissement corporative, ces mêmes entrepreneurs vont découvrir jusqu'à quel point il est possible d'obtenir de meilleurs résultats.

La toute 1^{re} étape consiste donc à apprivoiser la **fiscalité des placements** afin de mieux comprendre le rôle déterminant et positif, en matière de gains et de rendements, qu'elle peut jouer en faveur des investisseurs.

Il faut d'abord évaluer les produits de défiscalisation (RR-E, PSR, RES).

« En choisissant un mode de détention favorisant le **gain en capital** plutôt que celui du **revenu d'intérêt**, le contributeur va se retrouver au final avec un taux d'imposition combiné aussi bas que **28,73 %**, en profitant du **gain en capital**, au lieu d'un taux d'impôt combiné dépassant les **67 %** », affirme l'actuaire Luc Borgia.

Il existe trois principaux modes de détention; celui **direct**, par le biais d'un **fonds commun** ou en **catégorie de société**. Dans les trois cas, les placements sont identiques, mais en les regardant de plus près, on réalise rapidement les avantages évidents que procure la **catégorie de société** puisque les revenus sont uniquement sous forme de **dividende déterminé** ou de **gain en capital**.

Il est donc possible d'obtenir du **gain en capital** ou des **dividendes déterminés** en conservant les mêmes placements, mais en optant pour un **mode de détention fiscalement plus avantageux**, sans pour autant être risqué.

Donc, tout se joue dans le choix du **bon mode de détention du produit financier**.

« Ce qui revient à dire qu'un entrepreneur qui choisit le marché monétaire en **catégorie de société**, plutôt que de déposer son argent à la banque, va se retrouver avec un produit financier pour lequel il va payer **50 % moins d'impôt** », ajoute M. Borgia.

Pour mieux comprendre la **fiscalité des placements**, examinons les deux scénarios complètement différents pour un entrepreneur qui investit 1 million \$:

- « soit » dans un compte bancaire à **revenu d'intérêt à 5 %**, avec un **taux d'imposition de 57,9 %**. Le **rendement après impôt est de 22 271 \$**.
- encore mieux, dans le marché monétaire en **catégorie de société à 4,6 %** dont le rendement sous forme de **gain en**



Luc Borgia, actuaire, conseiller agréé en avantages sociaux et planificateur financier – Gestion Vigie.

capital propose un taux d'imposition de seulement 28,7 %. Le **rendement après impôt est de 32 784 \$**.

- **10 513 \$ de plus** avec un rendement équivalent en intérêt à **7,8 %**.

Une différence appréciable pour un coussin de sécurité ou encore un placement à court terme.

Poursuivons la même analyse avec cette fois un portefeuille d'obligations avec un rendement à l'échéance de 4,60 % et une durée de 6 avec le bon mode de détention, soit en **catégorie de société**.

« Si les taux d'intérêt restent inchangés, le rendement équivalent en intérêt est de **7,8 %**, si les taux baissent de 2 % le rendement équivalent en intérêt bondit à **28 %** et si les taux augmentent on déclare alors **une perte en capital** et la situation devient encore plus intéressante en 2025 », conclut l'actuaire.

En résumé, la remontée des taux d'intérêt procure à l'investisseur d'excellentes opportunités de placements à condition toutefois de savoir composer avec la fiscalité des placements et de recourir au **bon mode de détention** assorti d'un rendement sous forme de **gain en capital** ou de **dividende déterminé**. ■

Luc Borgia

418 627-4447, poste 214
Luc.Borgia@gestionvigie.com

Supervision :

Marius S. Brisson

Leader, Service exécutif, et conseiller spécial, Bureau du président du conseil, CPI

1 855 222-2102/514 972-2154
mbrisson@parcsindustriels.ca

FORMATION EN LIGNE

Mieux vivre ensemble au travail

- Bonnes pratiques favorisant l'accueil et l'inclusion des diversités en emploi
- Pédagogie encourageant la réflexion et l'action
- Plateforme d'apprentissage Brio conviviale et efficace

Inscrivez votre équipe! 

ville.quebec.qc.ca/parcours

Créateur de contenu



beneva

Fière de soutenir le
Parcours du vivre-ensemble

